

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 23 mars 2020 par consultation électronique en considérant la période de pandémie..

Sont consultés : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Rémi Fontaine et Gaston Lessard et Alain Talbot, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Par voie électronique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-28: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'ouvrir la séance qui avait été ajournée, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté et d'accepter cette consultation électronique qui ne vise qu'à fermer la séance qui avait été ajournée le 16 mars 2020.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Acceptation de l'offre pour les travaux de réfection de la Route Sirois et du Rang 5
4. Demande d'aide financière pour travaux de réfection de la Route Sirois et du Rang 5
- 5 : Période de questions
- 6 : Levée de la séance

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-03-28 : ASSEMBLÉE AJOURNÉE

Considérant que l'avis juridique demandé n'a pas encore été reçu, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu de fermer la séance. Il est 19h31.

À l'unanimité



Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 avril 2020.